

Annexe 1. – Plan de Travail

Sur la base du MoU entre la COI et la FAO et compte tenu de la nécessité de garantir que la collaboration par le biais de partenariats repose sur des domaines d'intérêt mutuel qui bénéficient et mettent en synergie les travaux de la FAO, comme indiqué dans l'accord juridique signé, les domaines des activités de collaboration indiquées dans ce Plan de Travail ont été identifiées conjointement pour la période de mise en œuvre de l'accord.

Responsabilités Générales

Pour la FAO : **Représentant de la FAO à Madagascar, aux Comores, à Maurice et aux Seychelles**

et son / sa fonctionnaire désigné(e) : **Chargée de Programme (Partenariats) pour le bureau sous-régional de la FAO en Afrique Australe**

Pour la COI : **Secrétaire Général de la COI**

Objectif¹: Renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région de l'Indianocéanie en développant un espace agricole régional intégré, durable et résilient, tout en améliorant les moyens de subsistance des populations locales.

Contribution aux Objectifs de Développement Durable (Cibles) :

[Cible(s) spécifique(s) des ODD]

ODD 2 : Faim "Zéro"

- **Cible 2.1** : Éliminer la faim et assurer l'accès de tous à une alimentation saine, nutritive et suffisante toute l'année.
- **Cible 2.4** : Assurer la durabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes.

ODD 12 : Consommation et production responsables

- **Cible 12.3** : Réduire de moitié le gaspillage alimentaire mondial par habitant au niveau de la vente au détail et des consommateurs.

ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

- **Cible 13.1** : Renforcer la résilience et la capacité d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles.

Indicateur(s) d'impact² et cible à la fin de la mise en œuvre de l'accord.

[Description de l'indicateur et cible à la fin de la mise en œuvre de l'accord]

Réduction de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition

- **Indicateur** : Pourcentage de la population en situation d'insécurité alimentaire et de malnutrition.
- **Cible** : Réduire ce pourcentage de 5% au moins d'ici la fin de la période du MoU.

Augmentation de la production agricole durable

- **Indicateur** : Nombre d'exploitations agricoles adoptant des pratiques durables et résilientes.
- **Cible** : Atteindre 500 exploitations supplémentaires adoptant ces pratiques.

Renforcement des capacités institutionnelles

- **Indicateur** : Nombre de cadres et techniciens formés aux nouvelles technologies agricoles et à la résilience climatique.
- **Cible** : Former 200 professionnels supplémentaires dans la région.

Contribution au Cadre Stratégique de la FAO²

[Référence au 4 Améliorations et/ou Domaines Prioritaires du Programme (DPPs)]

1. **Amélioration de la production** : Accroître la productivité et l'efficacité des systèmes agroalimentaires.
2. **Amélioration de la nutrition** : Promouvoir des régimes alimentaires sains et durables.
3. **Amélioration de l'environnement** : Gérer durablement les ressources naturelles et les écosystèmes.
4. **Amélioration des conditions de vie** : Renforcer la résilience des communautés rurales et améliorer leurs conditions de vie.

Contribution au Programme/Cadre Stratégique de [Partenaire] (optionnel)³

Sécurité alimentaire et nutritionnelle : Assurer la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation des aliments pour tous les habitants de la région.

Développement durable et résilience climatique : Promouvoir des pratiques agricoles durables et renforcer la résilience face aux changements climatiques.

Intégration économique régionale : Faciliter le commerce agricole intrarégional et harmoniser les politiques agricoles.

Domaine de coopération⁴ : 1. <u>Renforcement du cadre stratégique et institutionnel du PRESAN</u> Ce domaine vise à adapter le mécanisme PRESAN aux besoins actuels, contribuant ainsi à l'amélioration de la production en renforçant la sécurité alimentaire régionale.			
Activités			
FAO Appui technique pour l'actualisation du PRESAN, intégration dans les politiques nationales, élaboration de cadres réglementaires.		COI Coordination régionale, adoption politique, facilitation du dialogue entre États membres.	
Période	Années 1-2	Portée géographique	Région de l'Indianocéanie (États membres de la COI)
Indicateur de Performance ⁵ Pourcentage de pays ayant intégré le PRESAN dans leurs politiques nationales			Moyens de vérification Rapports de suivi des ministères de l'agriculture et des rapports de la COI
Contact de la FAO ⁶		Contact de la COI	
Domaine de coopération⁴ : 2. <u>Renforcement des échanges agricoles et agro-alimentaires dans le cadre régional de la COI</u> En facilitant le commerce intra-régional et en identifiant des produits agricoles prioritaires, cette initiative soutient l'amélioration de la production et des conditions de vie des agriculteurs.			
Activités			
FAO Assistance technique pour définir le cadre réglementaire, les normes agricoles, et les politiques commerciales intra-régionales.		COI Mobilisation des États membres, mise en place des accords régionaux sur les échanges agricoles et la protection des investissements.	
Période	Années 2-3	Portée géographique	Région de l'Indianocéanie (États membres de la COI)
Indicateur de Performance ⁵ Nombre de produits agricoles identifiés pour une exportation régionale en franchise de droits de douane			Moyens de vérification Documents officiels sur les produits prioritaires, rapports de négociation et d'accords régionaux
Contact de la FAO ⁶		Contact de la COI	

Domaine de coopération⁴ : 3. <u>Développement et pérennisation de l'URSAN et des plateformes techniques et scientifiques</u> Ce domaine renforce la coordination régionale et le partage d'informations, contribuant à l'amélioration de la production et de l'environnement.			
Activités			
FAO Soutien technique et renforcement des capacités pour le fonctionnement de l'URSAN et des plateformes scientifiques.		COI Gestion des plateformes, facilitation des échanges d'informations et diffusion des résultats scientifiques.	
Période	Années 1-4	Portée géographique	Région de l'Indianocéanie (États membres de la COI)
Indicateur de Performance ⁵ Nombre de plateformes opérationnelles et de partenariats scientifiques			Moyens de vérification Rapports d'activité des plateformes, évaluations annuelles de l'URSAN
Contact de la FAO ⁶		Contact de la COI	
Domaine de coopération⁴ : 4. <u>Sécurité alimentaire et nutrition, gestion des crises et résilience climatique</u> En promouvant des pratiques agricoles durables et résilientes, cette initiative soutient l'amélioration de l'environnement et des conditions de vie.			
Activités			
FAO Appui aux stratégies de résilience, adaptation climatique, sécurité alimentaire et nutrition.		COI Coordination des initiatives régionales, plaidoyer pour des financements et intégration des stratégies de résilience au niveau politique.	
Période	Années 2-5	Portée géographique	Région de l'Indianocéanie (États membres de la COI)
Indicateur de Performance ⁵ Nombre d'agriculteurs et d'exploitations adoptant des pratiques résilientes au climat			Moyens de vérification Enquêtes de terrain, rapports sur les formations, visites de terrain
Contact de la FAO ⁶		Contact de la COI	
Domaine de coopération⁴ : 5. <u>Développement des chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires régionales</u> Cette initiative favorise l'amélioration de la production et des conditions de vie en renforçant les capacités locales et en créant des opportunités économiques.			
Activités			

FAO Identification et soutien au développement des chaînes de valeur prioritaires, appui aux agriculteurs et PME agroalimentaires.		COI Promotion du commerce régional, structuration des filières et mobilisation des acteurs privés.	
Période	Années 2-5	Portée géographique	Région de l'Indianocéanie (États membres de la COI)
Indicateur de Performance⁵ Nombre de nouvelles chaînes de valeur agricoles établies et soutenues			Moyens de vérification Rapports sur les projets agroalimentaires, rapports de suivi des bénéficiaires
Contact de la FAO⁶		Contact de la COI	
Domaine de coopération⁴ : 6. <u>Mobilisation de financements et partenariats pour la mise en œuvre du PRESAN</u> En assurant des ressources financières pour les projets agricoles, cette initiative soutient l'amélioration de la production et des conditions de vie.			
Activités			
FAO Appui technique pour identifier des sources de financement (fonds climat, bailleurs, secteur privé).		COI Mobilisation des États membres et des partenaires techniques et financiers pour l'investissement dans le PRESAN.	
Période	Années 1-5	Portée géographique	Région de l'Indianocéanie (États membres de la COI)
Indicateur de Performance⁵ Montant total des financements mobilisés pour les projets liés au PRESAN			Moyens de vérification Rapports financiers, documents de partenariat et d'accords de financement
Contact de la FAO⁶		Contact de la COI	
Domaine de coopération⁴ : 7. <u>Innovation, digitalisation et systèmes d'information pour l'agriculture</u> Ce domaine contribue à l'amélioration de la production en introduisant des technologies agricoles innovantes et durables.			
Activités			
FAO Développement d'outils numériques pour le suivi des marchés, des ressources agricoles et du climat.		COI Intégration de ces outils dans les systèmes régionaux et mise en réseau des acteurs nationaux.	

Période	Années 2-4	Portée géographique	Région de l'Indianocéanie (États membres de la COI)
Indicateur de Performance⁵ Nombre d'outils numériques ou plateformes d'information agricoles lancées			Moyens de vérification Rapports de mise en œuvre des technologies numériques, évaluations des utilisateurs
Contact de la FAO⁶		Contact de la COI	

Annexe 2. Liste de Contacts des Points Focaux⁷ (Uniquement pour usage interne. L'annexe 2 ne sera pas jointe au protocole d'entente)

Responsabilités (Point Focal Général du Partenariat)	
Contact de la FAO	Contact de [Partenaire]
Prénom et nom :	Prénom et nom :
Titre et bureau/division/représentation affilié :	Titre et affiliation :
Adresse e-mail :	Adresse e-mail :
Domaine de Coopération #	
Contact de la FAO	Contact de [Partenaire]
Domaine de Coopération #	
Contact de la FAO	Contact de [Partenaire]
Domaine de Coopération #	
Contact de la FAO	Contact de [Partenaire]
Domaine de Coopération #	
Contact de la FAO	Contact de [Partenaire]
Domaine de Coopération #	
Contact de la FAO	Contact de [Partenaire]
Domaine de Coopération #	
Contact de la FAO	Contact de [Partenaire]
Domaine de Coopération #	
Contact de la FAO	Contact de [Partenaire]

Notes (pour compléter le modèle de Plan de Travail) :

1. Indiquez l'*objectif spécifique* que les partenariats proposés visent à atteindre dans le délai proposé et avec les ressources disponibles, conformément à l'accord juridique proposé.
2. Indiquez afin de *mesurer* dans quelle mesure ce partenariat atteindra son/ses objectif(s) et son objectif à plus long terme en tant que contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) et au Cadre Stratégique de la FAO (2022-31). Cette partie identifie celui qui devrait être le résultat positif de cette collaboration. Le mot « impact » peut également faire référence aux résultats ou produits, selon le cas.
3. Indiquez toute référence au cadre programmatique stratégique du partenaire. Ceci est facultatif.
4. Indiquez le domaine de coopération tel que décrit dans l'accord juridique proposé (par exemple, Protocole d'Entente, Echange de Lettres, autres).
5. Utilisez les critères « SMART » (de l'acronyme en anglais) afin de compléter la section avec des indicateurs de performance qui sont spécifiques, mesurables, atteignables, pertinents et limités dans le temps.
6. Indiquez le titre fonctionnel du *personnel de la FAO (fonctionnaire)* et son affiliation. Au lieu de nommer une personne en particulier, le Protocole d'Entente et le Plan de Travail (PT) feront référence uniquement aux spécificités du point de contact focal à l'identification d'un titre fonctionnel et d'une adresse e-mail officielle générique, par ex. Directeur du PSU, PSU-Director@fao.org. Les coordonnées du partenaire doivent être présentées de la même manière.
7. L'annexe 2 ne sera utilisée que pour référence interne pour identifier les points focaux liés au partenariat proposé puisque le Protocole d'Entente et le PT ne fournissent pas de noms individuels particuliers.